

REUNION du 03 mars 2016

Convocation : le 21 février 2016, le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour le jeudi 03 mars 2016 à 20 heures

Ordre du Jour :

- Compte de gestion
- Comptes administratifs
- Informations et Questions diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi trois mars, vingt heures, sous la présidence de M. Yves DUPRAZ, Maire de Burdignin

Etaient présents : Gilles Sauthier, Jacques Scheuner, Carole Venant, Annie Bel, Hervé Perillat, Georges Tritter, Philippe Donche, Pierre Chautemps,

Etaient excusés : Jean-Philippe Thevenod, Laurence Frapsauce, Audrey Fighiera, Christine Billieux, Christian Nambride, Damien Sauthier

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par tous les conseillers présents

■ Compte de gestion

Le conseil municipal émet un avis favorable aux comptes de gestion de M. Paris, Percepteur à Boège pour le budget général, le budget de l'eau et celui du CCAS.

■ Compte administratif du budget général

Le conseil municipal approuve

- le compte administratif du budget général, présenté par M. Gilles Sauthier, adjoint au Maire qui présente un résultat positif définitif de 568.856,59 €

■ Compte administratif du budget de l'eau

Le conseil municipal approuve

- le compte administratif du budget de l'eau, présenté par M. Gilles Sauthier, adjoint au Maire qui présente un résultat positif en fonctionnement de 8 558.00 € et en investissement de 143 849.38 €.

■ Compte administratif du budget du CCAS

Le conseil municipal approuve

- le compte administratif du budget du CCAS, présenté par M. Gilles Sauthier, adjoint au Maire qui présente un résultat positif en section de fonctionnement de 4 052.55 € et en section d'investissement de 138 000.00 €

Le CCAS étant dissout au 31 décembre 2015, ces montants seront reportés sur le budget général de la commune en 2016.

■ Informations et questions diverses

L'association Les Passeurs d'Arts ont fait la demande en Mairie de disposer d'une à deux salles supplémentaires au 1^{er} étage de Chalet La Cordée. Le Conseil municipal émet un avis défavorable à cette requête étant donné que cette opportunité donnerait l'accès à tout l'étage.

La séance est levée à 21h30.